CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E86264** **VALABLE JUSQU'AU** **25/03/2027**

ÉDITÉ LE 27/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/06/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 70 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC strasbourg 2009 B 1943

Siret : 515 355 451 00011

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4030695

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 67192190Z 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 67192190Z 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : ACAR

26 RUE DE L'ILL
67000 STRASBOURG

Téléphone : 03 88 33 10 73 **Fax :**

Portable : 06 13 55 62 43

Responsabilité légale :
ACAR ADNAN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : acarbatiment@hotmail.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 641 777 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2141	Transformation en maçonnerie	3	26/03/2026
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	3	26/03/2026
3141	Eléments accessoires de couverture		26/03/2026
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)	3	26/03/2026
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/04/2026 16:25

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E86264** **VALABLE JUSQU'AU** **25/03/2027**

ÉDITÉ LE **27/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/06/2009
Forme juridique : SARL
Capital : 70 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC strasbourg 2009 B 1943

Siret : **515 355 451 00011**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 4030695
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 67192190Z 001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 67192190Z 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **ACAR**

26 RUE DE L'ILL
67000 STRASBOURG

Téléphone : 03 88 33 10 73 **Fax :**
Portable : 06 13 55 62 43

Site Internet :
E-mail : acarbatiment@hotmail.fr

Responsabilité légale :
ACAR ADNAN GÉRANT

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	26/03/2026
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	26/03/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	26/03/2026
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	26/03/2026
o Isolation des murs par l'extérieur	26/03/2026
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	26/03/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/04/2026 16:25

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.